

Plan de déplacements Urbains

Projet de PDU

Conseil communautaire du 15 décembre 2016



Éléments de contexte

Le Plan de Déplacements Urbains :

- Propose une organisation de la mobilité au service d'un projet de territoire pour les 10 ans à venir
- Détermine les principes d'organisation du transport de personnes et marchandises, de la circulation et du stationnement
- Planifie et coordonne les actions réalisées sur le domaine public
- Vise à rééquilibrer la part de la voiture au profit des transports collectifs et des modes doux

Éléments de contexte

Le projet de Plan de Déplacements Urbains est un document réglementaire qui comprend :

- Un diagnostic, un scénario et un plan d'actions
- Un rapport environnemental
- Une annexe accessibilité

Il est arrêté par délibération du conseil communautaire.

Il est transmis aux personnes publiques associées pour avis consultatif : Etat, Région, Département, Communes et à l'autorité environnementale (DREAL)

Il est soumis à enquête publique avant approbation définitive par le conseil communautaire.

Éléments de contexte

Les décisions du conseil communautaire

- 30 mars 2010 : engagement dans un PDU volontaire
- 15 mars 2011 : approbation des cinq enjeux majeurs du PDU
- 26 mars 2013 : approbation du diagnostic
- **15 décembre 2016 : arrêt du projet de PDU**
- 1^{er} semestre 2017 : approbation du PDU

Les instances de pilotage à chaque étape de l'élaboration du PDU

- Le comité de pilotage : Agglomération, Etat, Région, Département, Communes, ADEME
- Le comité technique : services de l'agglomération et des communes, services de l'Etat (DDT), de la Région, du Département, SNCF, ADEME

La concertation et l'information sur l'élaboration du PDU

Une information et une invitation du public à s'exprimer dès le lancement de la démarche

- Site Internet de l'Agglomération (adresse électronique dédiée)
- Publications régulières : site Internet, Grand A, plaquettes

Une concertation publique

- Deux ateliers de concertation ouverts à tous, les 8 et 16 décembre 2015 sur les différentes thématiques qui ont permis de débattre et de compléter le scénario
- Une enquête publique au 1^{er} semestre 2017

Les différents scénarios du PDU

Scénario 1

reprend les actions initiées depuis 2011 : schéma directeur cyclable, projet passerelle, information voyageurs dans les bus, parcs relais du Caussels, stationnement résidant.

Scénario 2a

repose sur le développement des transports en commun : création de lignes de bus à haut niveau de service en site propre.

Scénario 2b

s'appuie sur une stratégie multimodale : renforcement du réseau de bus, de l'intermodalité et développement des services à la mobilité au sens large.

Le scénario 2b retenu « stratégie multimodale »

⇒ Un scénario qui prend en compte l'ensemble des enjeux de mobilité à l'échelle du territoire constitué par un pôle urbain d'agglomération et une zone périurbaine moins dense.

Le scénario s'appuie sur le développement de modes alternatifs à la voiture par :

- La proposition de solutions alternatives sans pour autant rendre impossible le recours à la voiture (transport collectif, intermodalité, déplacements doux, mobilité partagée);
- Une réorganisation de l'espace public (partage de la voirie, organisation du stationnement, gestion des flux, politique d'incitation et de valorisation, accessibilité).

1 scénario, 9 orientations stratégiques, 36 actions

3 orientations stratégiques transversales

Diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements

Proposer des solutions de mobilité accessibles à tous les habitants

Améliorer la sécurité des déplacements

1 scénario, 9 orientations stratégiques, 36 actions

6 orientations stratégiques thématiques

- Développer des alternatives de mobilité pour une ville multimodale
- Moderniser et dynamiser le système de transport collectif
- Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier
- Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité
- Atténuer les nuisances liées au transport de biens
- Accompagner le changement de comportement en matière de mobilité

Orientation n°1

Développer des alternatives
de mobilité pour une ville
multimodale



Développer l'intermodalité par l'aménagement de lieux d'échanges multimodaux

Action 1 : aménager un pôle d'échanges multimodal à la gare Albi-ville

- ✓ Intégration fonctionnelle des réseaux TC, deux-roues, piétons, taxis, voitures
- ✓ Intégration du PEM dans un projet urbain plus large du quartier Gare
- ✓ PEM organisé en lien avec le site de Jean-Jaurès
- ✓ Déplacement des terminus des lignes interurbaines vers la gare Albi-ville
- ✓ Equipements d'information voyageurs multimodale
- ✓ Services à la mobilité (location vélos, consignes,)

Orientation : Développer des alternatives de mobilité pour une ville multimodale

Action 2 : aménager de nouvelles aires de co-voiturage

2 nouveaux sites : Rieumas, Gaillaguès (RN88)

Action 3 : créer de nouveaux parcs-relais

2 nouveaux sites : Echangeur rocade/route de Castres, Avenue Albert Thomas (Albi)

1 extension : P+R Caussels

Encourager la mobilité partagée

Action 4 : développer le co-voiturage

- ✓ Référencer les aires - Sensibiliser et accompagner à la pratique
- ✓ Etudier un outil de mise en relation

Action 5 : développer l'auto-partage

- ✓ Créer des conditions favorables à l'implantation d'acteurs d'auto-partage
- ✓ Mettre à disposition de l'espace public - Communiquer

Développer la pratique du vélo et de la marche sur le territoire

Action 6 : mettre en œuvre le schéma directeur cyclable communautaire

- ✓ Aménager les axes prioritaires du SDCC : vers Saint-Juéry, le long de la rocade d'Albi, vers la voie verte Albi-Castres, vers Marssac-sur-Tarn
- ✓ Aménager les axes secondaires en fonction des programmes de voirie

Action 7 : étudier la création d'un réseau de voies express vélo dans la partie la plus urbaine de l'Agglomération

La voie express vélo (VEV) est une piste cyclable qui offre aux cyclistes un haut niveau de confort et de sécurité ainsi que la priorité aux intersections.

- ✓ Expérimenter la réalisation de voies express vélo

Action 8 : apporter des services vélo aux habitants et aux étudiants

- ✓ Renforcer les services existants (bourse aux vélos, *Cyclo*, vélo-école..)
- ✓ Déployer 100 arceaux/an + consignes sur sites multimodaux
- ✓ Etudier un service location de vélo grand public
- ✓ Etudier la création d'une Maison du vélo

Action 9 : développer la marchabilité des centres-villes et des centres bourgs

- ✓ Dégager de l'espace pour les modes doux dans les centres-villes et les centres bourgs
- ✓ Renforcer l'accessibilité et le confort des parcours piétons
- ✓ Instaurer un plan de jalonnement piéton encourageant la marche

Prendre en compte le vieillissement de la population

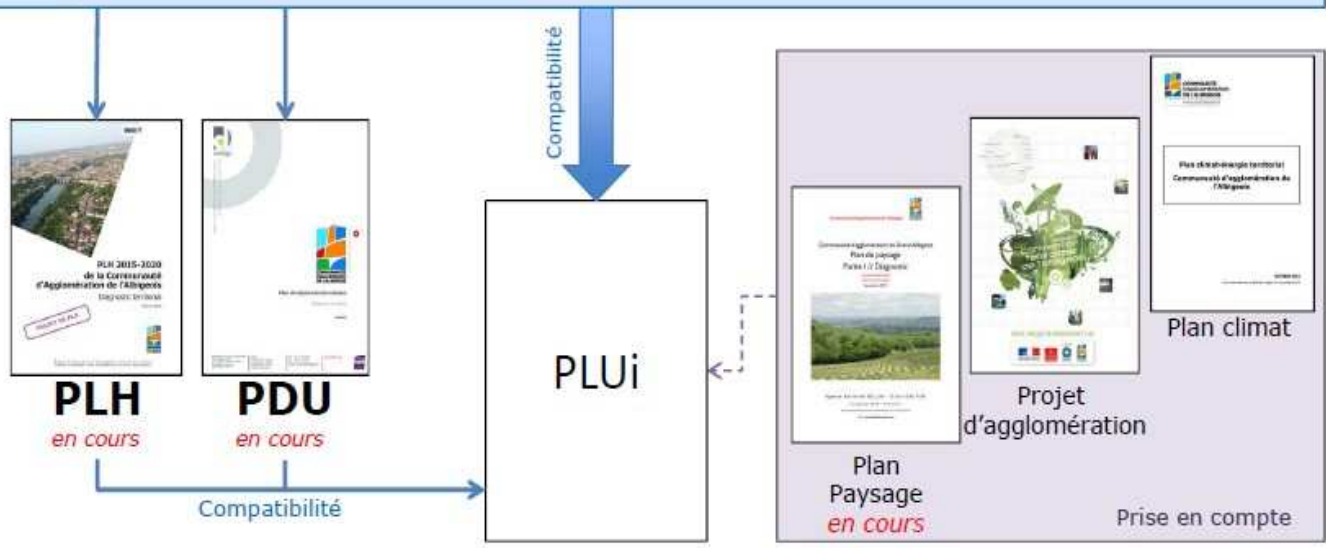
Action 10 : prendre en compte le vieillissement de la population et les problématiques de mobilité liées

- ✓ Coordonner les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports et le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ✓ Repérer les besoins de mobilité des aînés, en lien avec les CCAS
- ✓ Adapter l'offre de transport et les services à la mobilité
- ✓ Développer une communication spécifique

Encourager un développement urbain durable en cohérence avec les orientations du SCOT, du PLUI et du PLH

Contexte législatif et politiques publiques

Les politiques publiques sur le territoire, état des lieux



Action 11 : développer un urbanisme propice aux modes alternatifs

- ✓ Privilégier la densité urbaine et la mixité des fonctions urbaines (PLH)
- ✓ Définir des orientations au PLUi :
 - densification,
 - stationnement,
 - perméabilité des ilots urbains,
 - emplacements réservés pour infrastructures

Orientation n°2

Moderniser et dynamiser le système de transport collectif de l'Agglomération



Réorganiser le réseau de bus et améliorer les fréquences des lignes Renforcer l'offre de transport à la demande

Action 13 : déployer un réseau de bus attractif et hiérarchisé

Action 14 : adapter le transport à la demande (TAD)

Réorganiser, hiérarchiser et améliorer les fréquences des lignes de bus :

- ✓ lignes principales : 15' à 20' – itinéraires directs – information voyageurs – dessertes parcs relais
- ✓ lignes secondaires : 30' à 60' – itinéraires moins directs – zones moins denses

Transport A la Demande :

- ✓ permettre des déplacements de bourg à bourg
- ✓ créer des lignes virtuelles sur les fins de lignes de bus régulières

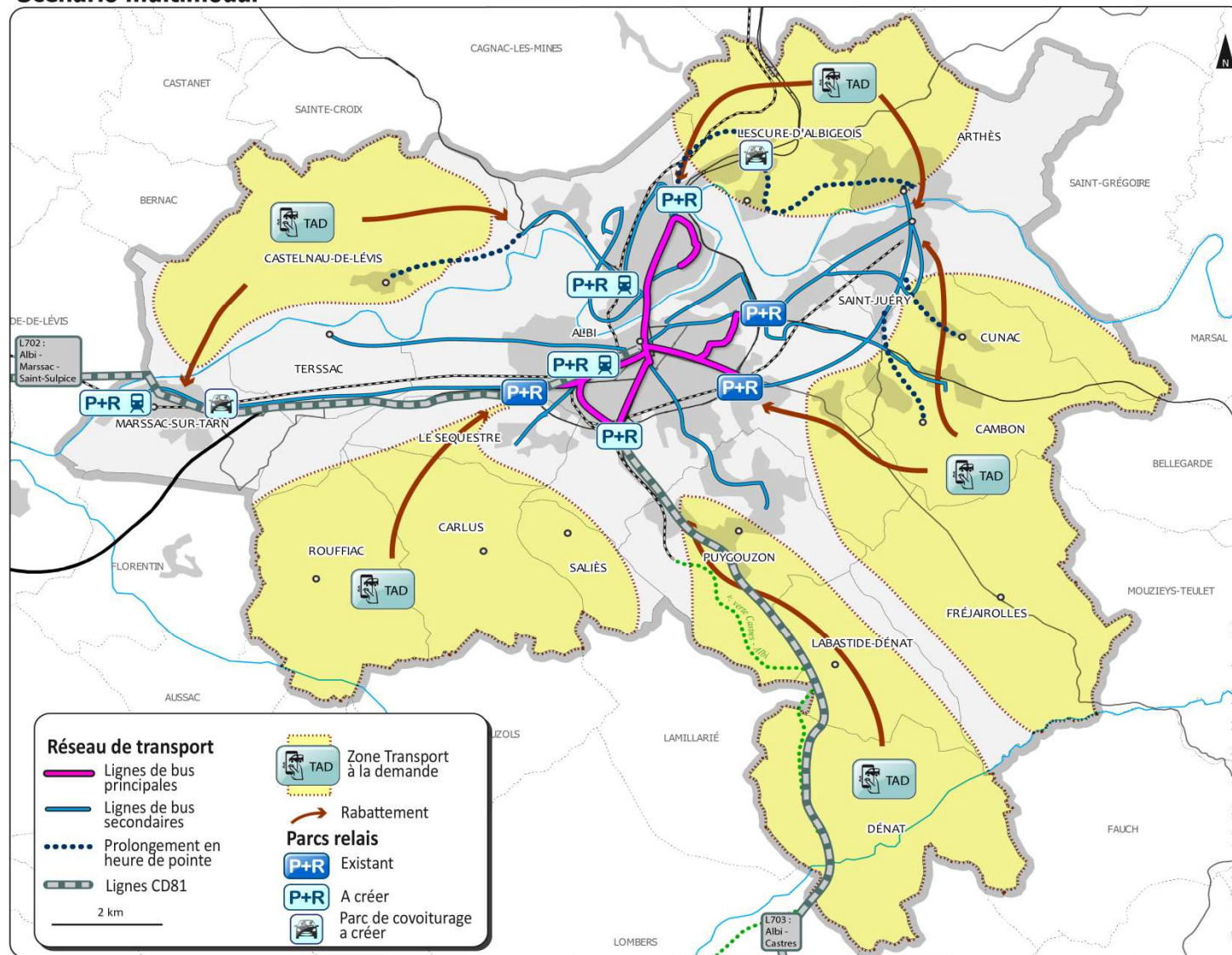
Action 15 : aménager des voies réservées aux bus

- ✓ Aménager des voies bus sur les lignes principales à Albi

Action 16 : installer des dispositifs de priorisation des bus aux carrefours à feux

- ✓ Installer des systèmes donnant la priorité aux bus sur les lignes principales
- ✓ Pont Neuf : Prioriser les bus s'engageant sur le pont depuis le bd de Strasbourg

Scénario multimodal



Illustration/Finales Révisées/Orientation Multimodale échelle agglomération

Améliorer l'image du réseau et la lisibilité des offres de transport par une tarification simplifiée et par le développement de l'information voyageurs

Action 17 : adapter la grille tarifaire

- ✓ Réorganiser la grille tarifaire sous une forme simplifiée

Action 18 : mettre en place une tarification commune aux différents réseaux de transports

- ✓ Permettre l'utilisation des titres de transports urbains pour voyager en TER à l'intérieur de l'agglomération
- ✓ Etudier avec la Région la mise en œuvre d'une tarification combinée

Orientation : Moderniser et dynamiser le système de transport collectif de l'Agglomération

Action 19 : mettre en œuvre de nouvelles procédures d'achat des titres

- ✓ Permettre l'achat en ligne de titres de transports - Installer des distributeurs automatiques
- Expérimenter la dématérialisation de la vente à bord

Action 20 : développer l'information voyageurs du réseau de transports urbains

- ✓ Application smartphone avec des services multimodaux - site Internet dédié aux transports et à la mobilité
- ✓ Bornes d'information voyageurs - écrans à bord des bus

Orientation n°3

Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier



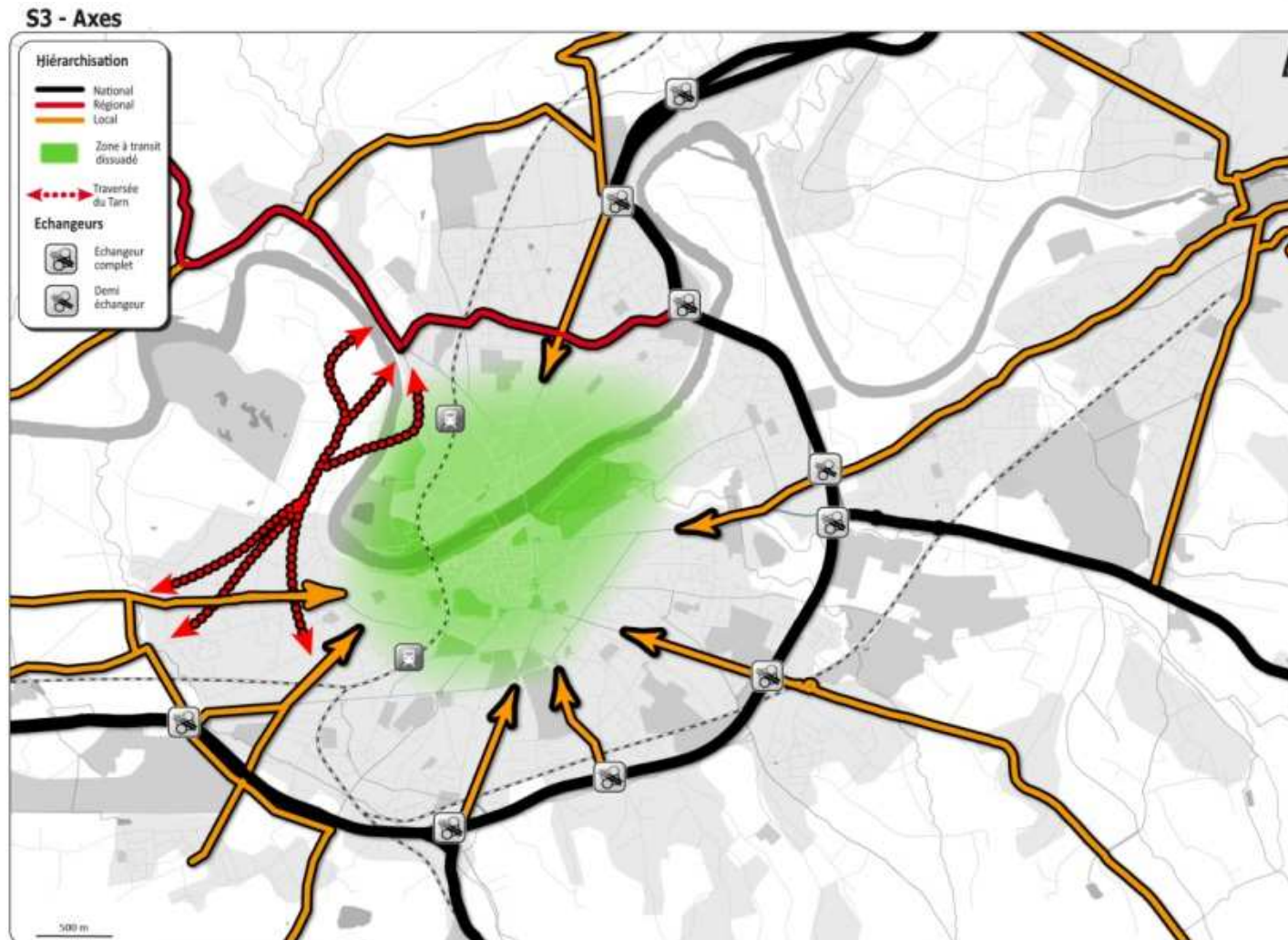
Orientation : Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier

Anticiper les besoins en mobilité liés à la croissance démographique et à la densification urbaine

Action 22 : étudier un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn

- ✓ Répondre aux objectifs de densification urbaine et de croissance démographique
- ✓ Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit en s'appuyant sur la rocade et une nouvelle infrastructure de franchissement du Tarn
- ✓ Connecter le nord-ouest de l'agglomération au réseau principal
- ✓ Anticiper les restrictions de circulation nécessaires sur le pont-vieux

Orientation : Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier



Orientation : Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier

Renforcer le maillage entre communes et diminuer les flux routiers sur les zones denses habitées.

Action 23 : hiérarchiser le réseau routier

Définir une organisation et une hiérarchisation du réseau routier de l'agglomération :

- ✓ Réseau primaire : concentrer la majeure partie du trafic
- ✓ Réseau secondaire : accueillir le trafic local - dissuader les déplacements longue distance et la vitesse
- ✓ Traiter de façon homogène les voiries de même typologie

Action 24 : renforcer le maillage du territoire

- ✓ Identifier et renforcer les liaisons directes entre communes, tous modes confondus

Action 25 : établir un nouveau plan de jalonnement

- ✓ Adapter le plan de jalonnement en fonction de la hiérarchisation des voies

Sécuriser et apaiser les voiries pour un meilleur partage

Action 26 : sécuriser les entrées de bourg et les zones à risques

- ✓ Aménager les entrées de bourg de l'Agglomération
- ✓ Traiter les carrefours et les sections à risques
- ✓ Traiter les largeurs de voirie afin de ne pas créer d'appel de vitesse
- ✓ Etude de l'aménagement d'entrée d'agglomération sur la RD 612

Action 27 : Aménager des zones 30 dans les centres villes et les centres-bourgs

- ✓ Apaiser et sécuriser le réseau de voirie pour favoriser les modes doux

La mise en zone 30 de voiries concerne :

- ✓ Les zones résidentielles sans vocation de transit
- ✓ Les abords d'écoles (y compris sur les axes de transit)
- ✓ Les sections de voirie de transit où la vie locale est prépondérante

Accompagner les mises en zone 30 par des actions de sensibilisation

Orientation n°4

Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité



Orientation : Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité

Action 28 : Poursuivre une politique de stationnement pour les actifs

Proposer aux actifs motorisés des solutions en dehors de la zone de stationnement réglementée de surface, en s'appuyant sur :

- ✓ Le développement de l'offre des parkings relais et de co-voiturage
- ✓ Les parkings en ouvrage en adaptant des tarifs préférentiels
- ✓ La valorisation des parkings péricentraux gratuits existants ou à créer

Action 29 : Réglementer et contrôler le stationnement (zonage, tarification, PLUI, moyens de contrôle)

- ✓ Définir à la parcelle et/ou par logement, des plafonds/planchers de places de stationnement voiture/vélos
- ✓ Poursuivre la politique de contrôle du stationnement
- ✓ Mise en place de la réforme sur la décentralisation et dépénalisation du stationnement

Action 30 : Mesurer et suivre le stationnement

- ✓ Mettre en place un observatoire du stationnement
- ✓ Constituer une base de données sur le stationnement, source d'informations objectives et opposables

Orientation n°5

Atténuer les nuisances liées au transport de biens



Améliorer la qualité de l'air par la diminution des pollutions atmosphériques et protéger les populations exposées au bruit

Action 31 : diminuer les émissions liées aux flux de marchandises et de biens générées par les personnes et les entreprises

- ✓ Agir sur les volumes transportés, les distances parcourues et les modes de livraison (dernier kilomètre) en expérimentant différentes actions

Action 32 : Favoriser en ville les modes de livraison à basse émission

Faciliter l'accès des véhicules de livraison à faible émission (gaz, électrique, vélo triporteur) :

- ✓ Instaurer une carte véhicule de livraison propre
- ✓ Mettre en œuvre des plages horaires différenciées selon les catégories de véhicule
- ✓ Organiser des espaces de livraisons dédiés à ces véhicules

Orientation : atténuer les nuisances liées au transport de biens

Action 12 : déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques

- ✓ Opération réalisée dans le cadre de l'appel à projet national de déploiement de bornes électriques publiques

Action 21 : moderniser le parc de bus et diversifier les motorisations

- ✓ Remplacer progressivement les bus thermiques - Mettre en service des bus hybrides - Tester des véhicules à faible émission

Orientation n°6

Accompagner le changement de comportement en matière de mobilité



Orientation : accompagner le changement de comportement en matière de mobilité

Action 33 : accompagner les démarches « plan de déplacements entreprise » et « plan de déplacements administration »

- ✓ Inciter au lancement de démarches de PDE et PDIE
- ✓ Disposer d'un poste d'animateur de la mobilité au sein de l'agglomération afin de mener des actions d'information et de sensibilisation des entreprises et administrations

Action 34 : Développer la politique commerciale du réseau de transport

Action 35 : Valoriser les alternatives à la voiture en ville par une communication volontaire

- ✓ Assurer la promotion du réseau de transport
- ✓ Sensibiliser régulièrement le grand public en valorisant les atouts des modes : vélo = santé, économie, écologie
- ✓ Identifier le réseau de transport avec un nom commercial et une notion de marque à l'ensemble des services de mobilité mis en œuvre

Action 36 : Suivre la mise en œuvre du plan d'action du PDU

Créer un comité de suivi du PDU avec les principaux acteurs : Agglomération, Communes, Département, Région, SNCF, Etat, ADEME, Associations

Impacts sur l'environnement et sur l'évolution des pratiques



Impacts environnementaux globaux du plan d'actions :

une baisse importante des émissions de GES
(base 2011)



- 5,3%

Evolution des pratiques :

une diminution sensible de l'utilisation de la voiture de **9,7 %**
(soit – 10 200 déplacements par jour)

Une forte hausse de s modes alternatifs : **bus + 64 %, vélo + 41%**

Merci de votre attention

